

Le 3 juin 2022.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANUTO Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2022.

Présents : Mrs CANUTO Stéphane, MORALES Anthony, BOUCHET Patrick, MAY Patrick, PECOUL Jérôme - Mmes GUEMY Aurélie et RAYNAUD Isabelle.

Excusés : Monsieur HERISSE Willy donne pouvoir à Monsieur CANUTO Stéphane
Madame DEAT Mireille donne pouvoir à Monsieur MAY Patrick
Madame MORALES Irène donne pouvoir à Monsieur MORALES Anthony
Monsieur TIXIER Tristan.

Secrétaire : Monsieur PECOUL Jérôme

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire à la mairie le 31 mai 2022 à 19h00, a pris les décisions suivantes (par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, sauf indication contraire) :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2022**
- 2) **Bail de la savonnerie**

Après concertation avec Madame MUNRO, il a été décidé de continuer la location du local jusqu'au 31/12/2022. A cette date le bail précaire sera révoqué. Il faut ensuite voir pour proposer un bail commercial classique (3-6-9). Peut être revoir le montant de la location au renouvellement au 01.01.2023. Ajouter dans la rédaction du nouveau bail une clause de révision du prix chaque année à la date anniversaire. Il faut aussi voir si Mme MUNRO souhaite garder la salle située au-dessus car il y a des demandes par ailleurs pour l'utiliser.

3) **Projet VOLTALIA**

L'entreprise VOLTALIA, entreprise française en énergies renouvelables, développe, finance, construit et exploite votre projet.

Le dossier concerne une parcelle agricole d'environ 10 ha qui possède les caractéristiques techniques potentielles pour implanter la centrale solaire AGRISOL. Posée au sol, elle est adaptée aux milieux agricoles et conçue au cas par cas. Location par bail emphytéotique, garantie de démantèlement et de recyclage de l'installation panneaux inclus.

L'entreprise VOLTALIA n'est pas venue à la réunion de conseil municipal pour présenter le projet. Aucune décision n'a été prise et le sujet est reporté à une prochaine réunion.

4) Point ECOLE

A la rentrée 2022, l'effectif de l'école serait de 19 enfants. Le chiffre n'est pas définitif car il y a des mouvements qui ne sont pas officiels. Deux enfants pourraient intégrer l'école. Le conseil d'école a lieu le 30 juin 2022 et un point plus précis sera présenté.

5) Organisation des élections législatives

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser les horaires pour la tenue du bureau de vote pour le 1^{er} tour le 12 juin 2022 et le second tour le 19 juin 2022.
Ouverture du scrutin à 8h00 et clôture à 18h00.

6) QUESTIONS DIVERSES

- A) La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 12 juillet 2022 à 19h00.
- B) La date de la réunion publique sera fixée ultérieurement
- C) Travaux assainissement rue Traversière les Chanôts : la canalisation de transport d'eau potable en fonte diamètre 300 se situe dans l'emprise du chantier. L'entreprise SPL 63 a commencé les travaux avant que Sioule et Morge n'ait repéré matériellement la conduite. Le regard a donc été implanté au mauvais endroit. Le surcoût engendré par ces travaux ne sera donc pas pris en charge par Sioule et Morge.
- D) TE63-SIEG : nous avons reçu le détail de la cotisation annuelle pour les travaux d'entretien d'éclairage public. Après concertation avec les membres du conseil, il a été décidé de supprimer la maintenance des illuminations de Noël. Le coût de cette maintenance s'élève à 90.00 €. Nous ne possédons qu'une seule décoration. Nous verrons pour remplacer ce motif.
- E) Fleurs à mettre chez Simone SERANGE.
- F) Monsieur CATIEN propose de faire dans l'église une chorale de chants grégoriens du 8 au 12 août 2022 de 10h à 12h30 et un concert ouvert à tous le 12 août à 17h00. Il assure lui-même la publicité de cette animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00

Le Maire : Stéphane CANUTO

